Lorsque votre recruteur vous pose une question du style *« Pourriez-vous parler de vous »* tentez d'appliquer la règle de 5/20/120.

- **Étape # 1 : 5 secondes**

  Commencez par une réponse très courte de 5 secondes du style :
  « Oui avec le plaisir! De quoi souhaitez-vous que je vous parle ? Ma vie professionnelle ? Ma vie extra-professionnelle ? Ou des deux ? »

- **Étape # 2 : 20 secondes**

  Selon la réponse donnée par votre recruteur, parlez pendant 20 secondes et livrez votre « Pitch/argumentaire ».

  Dites, par exemple :

  « Il y a eu 3 phases de ma vie professionnelle/extra-professionnelle :

  - *la phase 1.....*
  - *la phase 2 .....*
  - *la phase 3 .....*

  Ai-je répondu à votre question, ou souhaitez-vous que je développe certains points? »

- **Étape # 3 : 120 secondes**

  Votre recruteur peut alors répondre :

  « Oui, s'il vous plait, développez ! ».

  Demandez-lui alors :

  « Quelle phase spécifique aimeriez-vous que je développe : la première, la seconde ou la troisième ?».

  Une fois que votre recruteur a spécifié ses vœux, développez votre point de vue pendant 120 secondes.

  A la fin de votre intervention, tournez-vous vers lui et posez-lui une question (très ouverte et non intrusive), sur le poste à pourvoir ou sur l'entreprise, en commençant votre question par :
  « Pourquoi » ou *« Comment ».*

  Dans le cas où votre recruteur veut en savoir plus, parlez une seconde fois pendant 120 secondes supplémentaires et terminez par une question ouverte : *« Puis-je vous poser une question ? Pourriez-vous me dire » « Pourquoi… »* ou *« Comment…? »*

  Si vous parlez plus de 4 minutes (c'est-à-dire 2 fois 120 secondes) vous entrez dans « une zone suicidaire ».

© 2014/2015 Copyright D.Porot daniel@porot.com